

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1125

présenté par

Mme Levavasseur, M. Allisio, M. Ballard, M. Baubry, M. Beaurain, M. Berteloot, M. Bilde, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Bovet, Mme Bordes, M. Blairy, M. Bentz, M. Barthès, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Cousin, M. de Fournas, Mme Colombier, M. Buisson, M. de Lépinau, M. Designy, Mme Dogor-Such, Mme Engrand, Mme Diaz, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Cabrolhier, M. Falcon, M. François, Mme Frigout, M. Giletti, M. Girard, Mme Galzy, M. Frappé, M. Dragon, Mme Florence Goulet, M. Grenon, Mme Grangier, M. Gonzalez, M. Gillet, M. Guitton, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Hamelet, M. Guinot, Mme Laporte, M. Jolly, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Loir, Mme Lorho, Mme Lelouis, Mme Lavalette, M. Hébrard, M. Marchio, Mme Alexandra Masson, M. Loubet, M. Lottiaux, M. Lopez-Liguori, M. Mauvieux, Mme Menache, M. Meurin, Mme Mélin, M. Meizonnet, Mme Martinez, M. Muller, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Mathilde Paris, M. Bryan Masson, M. Rambaud, M. Rancoule, Mme Ranc, Mme Pollet, M. Ménagé, Mme Auzanot, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taché de la Pagerie, M. Sabatou, Mme Roullaud, M. Tivoli, M. Taverne, M. Villedieu et Mme Robert-Dehault

ARTICLE 23

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« stage sous un régime d’autonomie supervisée dans des lieux agréés en pratique ambulatoire et en priorité »

les mots :

« deux stages semestriels se déroulant obligatoirement sous un régime d’autonomie supervisée dans des lieux agréés en pratique ambulatoire. Cette dernière année du diplôme d’études spécialisées de médecine générale sera effectuée ».

II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans un contexte national de pénurie de médecins généralistes, d’extension des déserts médicaux et d’aggravation des conditions de prise en charge des Français, dont plus de 5 millions n’ont pas de

médecins traitants, il n'est pas envisageable de reporter l'entrée d'étudiants en médecine générale, par la création d'une quatrième année, dans la société. Il en résulterait une augmentation des difficultés d'accès aux soins.

Cet amendement de repli vise, dans le cas de l'échec de la suppression de l'article 23, à appuyer la professionnalisation des étudiants en fin de cursus en accordant une plus grande importance à l'immersion sur le terrain, notamment dans les zones sous-denses, grâce à la pratique ambulatoire. Il vise également à implanter le futur médecin généraliste sur le territoire qu'il aura appréhendé durant ses stages, et dont l'offre de soins est insuffisante, et favorisera son installation dans ces zones.